

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 9 (1891)  
**Heft:** 51

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 14.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Abonnemente:**

(inkl. Porto)  
Schweiz: Jährlich Fr. 6, 2<sup>tes</sup> Semester Fr. 3. — Postverein: Jährlich Fr. 16, 2<sup>tes</sup> Semester Fr. 8.  
In der Schweiz kann nur bei der Post abonniert werden; im Ausland auch durch Postmandat an die Administration des Blattes in Bern.  
Preis einzelner Nummern 25 Cts.

**Abonnements:**

(Port compris)  
Suisse: un an fr. 6, 2<sup>e</sup> semestre fr. 3  
Union postale: un an fr. 16, 2<sup>e</sup> semestre fr. 8.  
On s'abonne en Suisse exclusivement aux offices postaux; à l'étranger aux offices postaux ou par mandat postal à l'Administration de la feuille à Berne.  
Prix du numéro 25 cts.

# Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

<p><b>Versendung</b> regelmässig <i>Mittwoch</i> und <i>Samstag</i> Abends. Nach Bedürfniss erscheint das Blatt auch an andern Tagen.</p>	<p><b>Redaktion und Administration</b> im schweizerischen Departement des Auswärtigen, Abtheilung Handel.</p>	<p><b>Rédaction et Administration</b> au Département fédéral des Affaires étrangères, Division du commerce.</p>	<p>La feuille est expédiée régulièrement les <i>mercredi</i> et <i>samedi</i> soir; elle paraît en outre d'autres jours suivant les besoins.</p>
<p><b>Inserionspreis:</b> Halbe Spaltenbreite 30 Cts., ganze Spaltenbreite 50 Cts. per Zeile. Inserate werden von der Administration des Handelsamtsblattes in Bern, sowie von den Annoncen-Agenturen angenommen.</p>		<p><b>Prix des annonces:</b> La petite ligne 20 cts., la ligne de la largeur d'une colonne 50 cts. Adresser les annonces à l'Administration de la feuille à Berne ou aux agences de publicité.</p>	

**Inhalt. — Sommaire.**

Abhanden gekommener Werthtitel (Titre disparu). — Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque cantonale tessinoise, à Bellinzona. — Handelsbericht des schweiz. Konsulats in Venedig über das Jahr 1890 (Rapport commercial du consulat suisse à Venise sur l'année 1890). — Banque nationale de Belgique. — Télégramme.

### Amtlicher Theil. — Partie officielle.

#### Abhanden gekommene Werthtitel. — Titres disparus. — Titoli smarriti.

Durch Schlussnahme des Bezirksgerichtes Frauenfeld vom 6. März 1891 werden die allfälligen Inhaber der von der Sparkasse Frauenfeld ausgestellten und angeblich vernichteten Obligationen

- 1) Nr. 258, per 3000 Fr., d. d. 29. April 1872, zu Gunsten von Regula Vogler in Frauenfeld;
- 2) Nr. 693, per 2000 Fr., d. d. 25. Juli 1876, zu Gunsten ebenderselben;
- 3) Nr. 705, per 1000 Fr., d. d. 1. August 1876, zu Gunsten des Friedrich Keller, Bäcker in Frauenfeld,

hiemnt aufgefordert, ihre Ansprachen innert der Frist von 3 Monaten vom Datum der erstmaligen Publikation ab, bei der unterzeichneten Amtsstelle geltend zu machen, widrigenfalls die Urkunden als enträtet erklärt und durch neue ersetzt würden.

Frauenfeld, den 6. März 1891.

Gerichtskanzlei Frauenfeld.  
R. Steger.

(W. 20—)

#### Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

#### I. Hauptregister. — I. Registre principal — I. Registro principale

##### Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1891. 2. März. Landw. Genossenschaft Bertschikon in Bertschikon (S. H. A. B. vom 20. Juli 1887, pag. 567). In Folge Neu- und Bestätigungswahlen ist der Vorstand dieser Genossenschaft durch die Generalversammlung vom 25. Januar 1891 bestellt wie folgt: Präsident ist Jakob Ernst und Aktuar Jakob Kappeler, beide von und in Bertschikon (Kollektivunterschrift); Quästor ist Heinrich Hafner von und in Islikon (Kt. Thurgau), und Beisitzer Jakob Oertli und Heinrich Peter, die bisherigen.

2. März. Die Firma **B. Weber-Kölliker** in Wollishofen (S. H. A. B. vom 11. Juni 1883, pag. 677) ist erloschen.  
Bernhard Weber-Kölliker von und in Wollishofen und Otto Hüni von Horgen, in Wollishofen, haben unter der Firma **Weber-Kölliker & Hüni** in Wollishofen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 1. März 1891 ihren Anfang nahm und die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma B. Weber-Kölliker übernimmt. Seidenstoff- und Cachenez-Fabrikation. Beim Bahnhof.

2. März. Inhaber der Firma **Henry Hug** in Kilchberg ist Heinrich Hug von Bubikon, in Bendlikon. Import und Export von Charpie-Baumwolle. Im Bändler.

2. März. Inhaber der Firma **M. Stahl z. Bollerei** in Zürich ist Max Stahl von Wettswil, Bez. Affoltern, in Zürich. Betrieb der Wirthschaft « zur Bollerei ». Schiffplände 26.

3. März. Die Firma **Seb. Friedrich** in Bülach (S. H. A. B. vom 3. Oktober 1885, pag. 637) ist in Folge Verkaufs des Geschäftes erloschen.

Inhaber der Firma **Aug. Friedrich** in Bülach ist August Friedrich von und in Bülach; diese Firma übernimmt die Aktiven und Passiven der erloschenen Firma Seb. Friedrich. Spezerei-, Schuh- und Lederhandlung. Bahnhofstrasse 4.

##### Kanton Freiburg — Canton de Fribourg — Cantone di Friburgo

###### Bureau de Fribourg.

1891. 28 février. Edouard Hogg de Fribourg et Georges Stadler de Mettlen (Thurgovie), domiciliés à Fribourg, ont constitué à Fribourg, sous la raison sociale **Ed. Hogg & Stadler**, une société en nom collectif commencent le 15 février 1891. Genre de commerce: Bois de construction et combustibles. Bureau: 231, Rue du Temple.

###### Bureau de Romont (district de la Glâne).

2 mars. Le chef de la maison **Jules Richoz**, à Romont, est Jules Richoz, de Vauderens, domicilié à Romont. Genre de commerce: Epicerie, mercerie.

##### Kanton Solothurn — Canton de Soleure — Cantone di Soletta

###### Bureau Olten.

1891. 28. Februar. Die Firma **Franz Uyttenbroeck**, Nachfolger der Gebrüder von Arx in Olten (S. H. A. B. vom 23. September 1885, pag. 618) ist erloschen.

Inhaber der Firma **R. Dicke, Gebr. von Arx** Nachfolger in Olten ist Herr Reinhold Dicke-Guyver von Gera, bisher wohnhaft in Aussersihl (Zürich), Natur des Geschäftes: Lithographie, Druckerei, Prägestalt. Beginn: 1. März 1891.

##### Baselland — Bâle-Campagne — Basilea Campagna

1891. 28. Februar. Inhaber der Firma **E. Plattner-Zeller** in Liestal ist Emil Plattner-Zeller von und in Liestal. Natur des Geschäftes: Wollwaren, Tapeten, Vorhänge, Spielwaren.

##### Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Gallo

1891. 28. Februar. Inhaber der Firma **Alois Wilhelm zur Harmonie** in Wallenstadt ist Alois Wilhelm von und in Wallenstadt. Natur des Geschäftes: Gasthaus. Geschäftslokal: Bahnhofstrasse.

28. Februar. Aus der Verwaltungskommission der Genossenschaft unter der Firma **Ersparnisanstalt von Rheineck, Thal & Lutzenberg**, mit Sitz in Thal (S. H. A. B. vom 7. Februar 1884, pag. 74, vom 9. April 1887, pag. 272, 21. Juli 1888, pag. 670, und 11. Februar und 8. März 1889, pag. 419 und 219) sind ausgetreten Streichenberg-Burkhardt und Custer-Wohl, sodass die Kommission nach getroffenen Neuwahlen besteht aus Nationalrath Chr. Tobler in Thal, Präsident, Kantonsrath Diem-Rittmeyer in Dorfalden, Vizepräsident, J. J. Lutz, Gemeinderathsschreiber in Thal, Aktuar, A. Tobler-Lutz in Rheineck, Bezirksrichter R. Bärlocher in Buchen, O. Reutty, Kaufmann in St. Gallen, Tobler-Hohl in Lutzenberg.

##### Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

###### Bureau de Cossonay.

1891. 28 février. Gottfried Müller de Boltigen, domicilié à Mex, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Gottfried Müller**, à Mex. Genre de commerce: Laiterie, beurre, fromages et porcs.

28 février. Ulysse Monnard de Dailens, où il est domicilié, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Ulysse Monnard**, à Dailens. Genre de commerce: Marchand de bestiaux.

28 février. Gustave Ith d'Ermingen (Thurgovie), domicilié à La Sarraz, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Gustave Ith**, à La Sarraz. Genre de commerce: Boucherie.

28 février. Philippe-Joseph Meyer de Kurzdorf (Thurgovie), à La Sarraz, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Ph. Meyer**, à La Sarraz. Genre de commerce: Exploitation du café du Grand-Pont, à La Sarraz et marchand-tailleur.

28 février. Louis-Henri Martin de Sainte-Croix, domicilié à La Sarraz, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Louis Martin**, à La Sarraz. Genre de commerce: Bois, foin et paille.

28 février. Vincent Romanens de Sorens (Fribourg), domicilié à La Sarraz, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Vincent Romanens**, à La Sarraz. Genre de commerce: Laiterie, beurre, fromages et porcs.

28 février. Henri Vannod d'Orny, domicilié à La Sarraz, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Henri Vannod**, à La Sarraz. Genre de commerce: Exploitation de l'hôtel de Ville, à La Sarraz.

28 février. Julien Jousson de l'Isle, domicilié à Moiry, fait inscrire qu'il est le chef de la raison **Julien Jousson**, à Moiry. Genre de commerce: Laiterie, beurre, fromages et porcs.

###### Bureau d'Echallens.

28 février. Le chef de la maison **Louis Panchaud feu Charles**, établie à Poliez-le-Grand, est Louis fils de feu Charles Panchaud de Poliez-le-Grand, y domicilié. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, tabacs et cigares, et débit de pain.

28 février. Le chef de la maison **Héli Jordan**, établie à Dommarin, est Héli-Louis fils de feu François Jordan de Rueyres et Bouleus, domicilié à Dommarin. Genre de commerce: Epicerie, mercerie, tabacs, cigares et détenteur de fauberge communale.

28 février. Le chef de la maison **Emile Gaillard-Favre**, établie à Echallens, est Emile fils de Joseph Gaillard d'Echallens, y domicilié. Genre de commerce: Achat et vente d'étoffes, confection et marchand forains.

###### Bureau de Morges.

2 mars. Le chef de la maison **Jules Mogeon**, à Morges, est Jules-Etienne Mogeon, de Lausanne, domicilié à Morges. Genre de commerce: Chaussures, fabrication de sabots. Magasin: 9, Grande-Rue.

3 mars. Le chef de la maison **L. Regamey**, à Morges, est Louis-Christian Regamey, de Lausanne, domicilié à Morges. Genre de commerce: Epicerie, huiles et tabacs. Magasin: 79, Grande-Rue.

###### Bureau de Vevey.

2 mars. La raison **Marie Scholer-Lardon**, à Vevey, (F. o. s. du c. du 7 février 1888, page 121), a cessé d'exister par suite de renonciation de la titulaire.

###### Bureau d'Yverdon.

2 mars. La raison **Jean Stauffer**, à Yverdon, épicerie, mercerie, charcuterie (F. o. s. du c. du 26 juin 1888, page 610), a cessé d'exister ensuite de renonciation du titulaire, ensorte qu'elle est radiée.

2 mars. Henri Heuby, de Treiten, canton de Berne, domicilié à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Henri Heuby**, à Yverdon. Genre de commerce: Atelier de maréchalerie et de charrognage.

2 mars. Isidore-Isaac Lévy, de Donatrye, domicilié à Yverdon, déclare être le chef de la maison **Isidore Lévy**, à Yverdon. Genre de commerce: Tissus et confections.

2 mars. La raison **L. Bardet**, à Yverdon, tapisseries, broderies, laineries (F. o. s. du c. du 18 août 1886, page 546), a cessé d'exister ensuite de renonciation de la titulaire, ensorte qu'elle est radiée.

2 mars. Emmanuel Roulet, d'Yverdon, y domicilié, déclare être le chef de la maison **E<sup>l</sup> Roulet**, à Yverdon. Genre de commerce : Boulangerie.

3 mars. Alfred-Jules fils de feu Louis-Emmanuel Décoppet, de Sucévaz, domicilié à Method, déclare être le chef de la maison **Alfred Décoppet-Veyre**, à Method. Genre de commerce : Boulangerie.

### Kanton Genf — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1891. 2 mars. Le chef de la maison **Sartorio G.**, à Genève, commencée le 25 février 1891, est François-Antoine-Généreux Sartorio, de Caluso (Piémont), domicilié à Genève. Genre de commerce : Tomellerie et vins en gros et demi-gros. Locaux : 31, Rue de Monthoux et Rue de l'Entrepôt.

2 mars. La raison **G. Thalmann**, à Genève, boulangerie, 2, Rue Chaponnière (F. o. s. du c. du 3 décembre 1889, page 890), est radiée ensuite de son départ pour Lucerne et de la remise de ladite boulangerie au sieur **Chenevard F<sup>ois</sup>**, inscrit déjà pour le même commerce à Genève (F. o. s. du c. du 26 novembre 1890, page 825).

2 mars. Le chef de la maison **G. Paraud**, à Genève, est Georges-Gustave-Paraud, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires : Intermédiaire en Bourses. Bureau : 10, Rue de Hollande.

3 mars. Suivant statuts révisés le 14 février 1891, et sous la dénomination de **Société de Secours Allemande de Genève (Deutscher Hilfsverein, Genf)**, il a été constitué une société qui a son siège dans la ville de Genève et qui a pour but : 1° de réprimer dans la mesure du possible les abus de la mendicité; 2° d'assister et de venir en aide aux sujets allemands et autrichiens en passage ou en séjour dans le canton de Genève, sans distinction de confession. Seront reçus membres, toutes personnes versant une cotisation annuelle non inférieure à cinq francs. Les démissions devront être envoyées par écrit

au comité. Les convocations aux assemblées générales ont lieu par circulaires. En cas de dissolution de la société, son avoir disponible sera versé au comité central des sociétés allemandes de secours en Suisse. La société est administrée par un conseil de neuf membres, tous élus pour trois ans et rééligibles. Il comprend un président, un secrétaire et un trésorier, lesquels forment le bureau. La société est valablement engagée par la signature collective du président et du secrétaire, ou du président et du trésorier. Les membres du bureau sont : MM. Henri Blind, négociant, président; L. Bachmann, consul de l'empire d'Allemagne, secrétaire, et Ch. Habel, trésorier, tous domiciliés à Genève.

3 mars. La raison **A. Charton**, à Genève (F. o. s. du c. du 20 janvier 1891, page 46), est radiée dès le 1<sup>er</sup> mars 1891, ensuite de renonciation de son titulaire.

La maison est continuée, dès le même jour, sous la raison **M<sup>e</sup> Gostkowski**, à Genève, par le sieur Michel-Marie-Thomas Gostkowski, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires : Agence de renseignements commerciaux. Bureau : 6, Rue Petitot. A l'enseigne : « Ancienne Agence Guillaumet ».

3 mars. Le chef de la maison **A. Chevalley-Duc**, à Genève, commencée le 1<sup>er</sup> mars 1891, est Aimé-Louis Chevalley, allié Duc, d'origine vaudoise, domicilié à Genève. Genre de commerce : Boulangerie. Magasin : 32, Rue des Pâquis.

Le titulaire succède à **J<sup>b</sup> Rosnoblet**, à Genève (F. o. s. du c. du 9 avril 1889, page 342), radié pour cause de renonciation.

3 mars. La maison **Adrien Champion**, ayant pour objet un commerce de timbres-postes, à Genève (F. o. s. du c. du 25 février 1888, page 195), a donné, dès le 1<sup>er</sup> courant, procuration générale au frère du titulaire, M. Edmond-Louis Champion, de Gimel (Vaud), domicilié à Plainpalais.

## B. 4.

# Compte de profits et pertes de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzzone et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio

Doit  
Charges

pour l'exercice 1890.  
(Sauf ratification réglementaire.)

Avoir  
Produits

Doit						Avoir
Charges						Produits
		<b>I. Frais d'administration.</b>				
	6,864	75	Indemnité aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.			
	61,177	60	Appointements et gratifications des employés et subalternes.			
	1,241	65	Assurance et entretien du bâtiment de la banque.			
	3,535	45	Location.			
	2,630	70	Chauffage, éclairage, service et surveillance.			
	8,479	04	Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).			
	9,273	63	Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.			
	300	—	Frais de confections de billets de banque, amortissement.			
	381	45	Mobilier : Fournitures, entretien, amortissement.			
	22,636	15	Divers (Contentieux, voyages, etc.).			
123,554	7,033	60	Frais d'émission des 5000 actions privilégiées à 200 fr.			
			<b>II. Impôts.</b>			
	2,000	—	Impôts fédéral sur billets de banque.			
	11,200	—	" cantonal sur billets de banque.			
13,541	341	41	" communaux.			
			<b>III. Intérêts débiteurs.</b>			
			<i>a. Sur engagements en comptes courants.</i>			
	39,379	93	A comptes de banques d'émission et correspondants.			
	56,507	83	A comptes courants créanciers.			
	240,674	47	A dépôts en caisse d'épargne.			
	16,158	—	Divers et intérêts payés pro rata temporis sur les actions privilégiées pour l'an 1890.			
			<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>			
			Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations).			
	190,979	94	Intérêts et coupons payés.			
	111,974	—	Intérêts et coupons échus non perçus.			
	302,953	94	à déduire : intérêts et coupons échus et non perçus de l'exercice précédent.			
524,515	171,494	94				
			<b>IV. Pertes et amortissement.</b>			
	448,072	60	Sur comptes courants débiteurs.			
	100,000	—	" reports.			
	31,089	50	" participations.			
584,000	4,827	90	" liquidations et soldes.			
			<b>Solde reporté à nouveau.</b>			
30,009		67				
			<b>I. Produit du compte d'effets de change.</b>			
			Effets escomptés sur la Suisse :			
			Intérêts perçus et commissions . . . . .	Fr. 90,269. 65		
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . . .	13,528. 50		
				Fr. 103,798. 15		
			A déduire : réescompte au 31 décembre 1890 à 4 % . . . . .	9,305. 35	94,492	80
			Effets sur l'étranger :			
			Intérêts perçus, commissions et bénéfice sur les cours . . . . .	Fr. 87,915. 42		
			Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . . .	22,015. —		
				Fr. 109,930. 42		
			A déduire : réescompte au 31 décembre 1890 à 4 % . . . . .	14,097. —	95,833	42
			Avances sur nantissement :			
			Intérêts perçus et commissions . . . . .	Fr. 6,224. 15		
			Réescompte précédent à 4 1/2 % . . . . .	972. 50		
				Fr. 7,196. 65		
			A déduire réescompte au 31 décembre 1890 à 4 % . . . . .	846. 65	6,350	—
					196,676	22
			<b>II. Intérêts créanciers et commissions.</b>			
			<i>a. Sur créances en comptes courants.</i>			
			Des banques d'émission, correspondants et agences . . . . .	62,991	46	
			Des comptes courants débiteurs . . . . .	166,467	03	
			<i>b. Sur autres créances et placements.</i>			
			De placements hypothécaires de toute nature . . . . .	28,000	—	
			D'effets publics :			
			Bénéfice sur les cours et intérêts perçus sur les fonds publics propres . . . . .	Fr. 131,329. 45		
			Prorata d'intérêts au 31 décembre 1890 . . . . .	20,185. 35		
				Fr. 151,514. 80		
			A déduire : prorata d'intérêts de l'exercice précédent . . . . .	39,601. 80		
				Fr. 111,913. —		
			Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . . . .	8,375. 16	120,288	16
			Commissions, etc., sur divers . . . . .	13,756	—	391,502
			<b>III. Produits des immeubles.</b>			
			Du bâtiment de la banque . . . . .		2,725	—
			<b>IV. Droits et indemnités.</b>			
			Droit de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeurs, etc. . . . .	2,514	05	
			Impôt cantonal sur les billets de banque rebonifié par l'Etat . . . . .	10,000	—	12,514
			<b>V. Produits divers.</b>			
			Divers sur coupons B. B. et monnaies étrangères . . . . .		3,213	10
			<b>VI. Retraites d'anciennes créances amorties.</b>			
			Sur comptes courants débiteurs . . . . .		4,699	78
			<b>VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.</b>			
			Report à nouveau . . . . .		289	56
			<b>VIII. Prélèvement des fonds de réserve.</b>			
			Du fonds de réserve statutaire . . . . .	230,000	—	
			" " " " supplémentaire . . . . .	354,000	—	
			" " " " spécial pour le portefeuille étranger . . . . .	80,000	—	664,000
1,275,620		36				1,275,620

# Bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise, à Bellinzone et de ses succursales à Locarno, Lugano et Mendrisio

au 31 décembre 1890.

Actif

(Sauf ratification réglementaire.)

Passif

			<b>I. Caisse.</b>					
			800,000	—	Couverture des billets, en espèces ayant cours légal.			
			121,125	75	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.			
			921,125	75	<i>Encaisse légale.</i>			
			48,150	—	Propres billets (voir annexe n° 1).			
			102,350	—	Billets des autres banques d'émission suisses.			
1,178,611	71		106,985	96	Autres valeurs en caisse.			
					<b>II. Créances à courte échéance.</b>			
					<i>(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)</i>			
			207,695	79	Chèques, bons de caisse et de dépôt, effets sur place non rentrés et autres créances à courte échéance.			
			117,005	63	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.			
			947,313	71	Correspondants-débiteurs.			
1,955,257	19		683,242	06	Comptes courants entre la banque principale et ses succursales.			
					<b>III. Créances sur effets de change.</b>			
					Effets escomptés sur la Suisse:			
			613,513.	97	échus dans les 30 jours.			
			508,062.	84	" entre 31 et 60 jours.			
			527,747.	05	" " 61 et 90 "			
			484,759.	66	" après 90 jours.			
			2,134,083	52				
					Effets sur l'étranger:			
			220,233.	58	échus dans les 30 jours.			
			338,610.	68	" entre 31 et 60 jours.			
			677,649.	25	" " 61 et 90 "			
			896,128.	88	" après 90 jours.			
			2,132,621	89				
					Avances sur nantissement:			
			30,000.	—	échus entre 31 et 60 jours.			
			61,000.	—	" " 61 " 90 "			
			91,000	—				
4,499,638	29		141,932	88	Effets à l'encaissement.			
					<b>IV. Autres créances à terme.</b>			
					<i>(Disponibles après 8 jours.)</i>			
			4,584,816	06	Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.			
			206,953	60	Reports.			
4,791,769	66							
					<b>V. Placements à terme indéfini.</b>			
			10,550	—	Actions			
			1,485,448	10	Obligations } Suivant l'inventaire (voir annexe n° 2).			
			1,495,998	10	Effets publics.			
			10,307	15	Propriétés foncières, à l'exception de celles destinées à l'usage de la banque.			
2,330,856	84		824,551	59	Liquidations et soldes, y compris notre créance envers l'Etat du Tessin.			
					<b>VI. Valeurs en nantissement.</b>			
			1,941,700	—	Effets publics déposés à la caisse de consignation (voir annexe n° 2).			
2,041,700	—		700,000	—	Titres hypothécaires.			
					<b>VII. Placements fixes.</b>			
			3,081,235	32	Commandites et participations.			
			70,000	—	Immeuble à l'usage de la banque.			
3,151,235	32							
					<b>VIII. Comptes d'ordre.</b>			
					Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).			
20,185	35							
19,969,254	36							

			<b>I. Emission de billets.</b>				
			Billets en circulation (voir annexe n° 1)	1,951,850	—		
			Propres billets en caisse	48,150	—	2,000,000	—
			<b>II. Engagements à courte échéance.</b>				
			<i>(Payables au plus tard dans les 8 jours.)</i>				
			Bons de caisse et de dépôt et autres engagements à courte échéance	17,000	—		
			Banques d'émission suisses, comptes créanciers	202,170	09		
			Correspondants-créanciers	2,356,109	81		
			Comptes courants débiteurs (voir annexe n° 3)	1,269,050	43		
			Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	2,019,223	09		
			Comptes courants entre la banque principale et ses succursales	762,971	60		
			Intérêts et dividendes échus et non encaissés	240	—	6,626,765	02
			<b>III. Engagements sur effets de change.</b>				
			Traites et acceptations	1,060,000	—	1,060,000	—
			<b>IV. Autres engagements à terme.</b>				
			<i>Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.</i>				
			Comptes courants créanciers (voir annexe n° 3)	886,220	50		
			Dépôts en caisse d'épargne (voir annexe n° 4)	3,473,403	58		
			Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable	2,196,482	59		
			Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.), dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine	1,540,150	—	8,096,256	67
			<b>V. Comptes d'ordre.</b>				
			Récompte sur articles de l'actif	24,249	—		
			Prorata d'intérêts sur articles du passif	111,974	—	136,223	—
			<b>VI. Fonds propres.</b>				
			Capital versé, { 5000 actions anciennes à 200 . . . }	2,000,000	—		
			{ 5000 actions privilégiées à 200 . . . }				
			Fonds de réserve statutaire (déduction faite du prélèvement pour 1890)	20,000	—		
			Report du solde pour l'année 1890	30,009	67	2,050,009	67

Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale tessinoise au 31 décembre 1890.

**Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1890.**

	Emission	En caisse	En circulation
Billets de fr. 1000	192,000	3,000	189,000
" " " 500	305,500	16,500	289,000
" " " 100	1,002,500	23,600	978,900
" " " 50	500,000	5,050	494,950
	2,000,000	48,150	1,951,850

**Annexe n° 4. Dépôts en caisse d'épargne.**

L'article 14 du règlement est ainsi conçu:

„Les remboursements jusqu'à la somme de fr. 500 inclusivement se font à présentation du livret, pour les sommes dépassant fr. 500 le remboursement ne peut avoir lieu qu'en suite d'une demande par écrit et après un terme d'un mois.

„Les remboursements des dépôts se font le quinze et le dernier de chaque mois (art. 52, lit. a des statuts).“

Les dépôts en caisse d'épargne se répartissent en:

a. 4002 dépôts avec un avoir au-dessous de fr. 500	Fr. 661,723. 09
2715 dépôts avec un avoir au-dessus de fr. 500, à fr. 500 par compte	„ 1,357,500. —
<b>Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours</b>	<b>Fr. 2,019,223. 09</b>
c. 2715 dépôts. Avoir au-dessus de fr. 500, remboursables après 8 jours	„ 3,473,403. 58
	Fr. 5,492,626. 67

**Annexe n° 3. Comptes courants créanciers.**

L'article 6 du règlement est ainsi conçu:

„La banque rembourse aux comptes courants créanciers contre chèques: jusqu'à fr. 5,000 à vue, de fr. 5,000 à fr. 10,000 après 2 jours de préavis, de fr. 10,000 à fr. 25,000 „ 5 „ „ „ et toute somme supérieure suivant entente spéciale.“

Les comptes courants créanciers se répartissent en:

a. 429 comptes avec un avoir jusqu'à fr. 25,000 ensemble	Fr. 1,169,050. 43
4 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000, chaque fr. 25,000	„ 100,000. —
<b>Remboursables dans tous les cas dans les 8 jours</b>	<b>Fr. 1,269,050. 43</b>
c. 4 comptes avec un avoir au-dessus de fr. 25,000	fr. 121,127. 30
26 autres comptes qui sont remboursables seulement après les 8 jours	„ 765,093. 20
<b>Remboursables après 8 jours</b>	<b>„ 886,220. 50</b>
	Fr. 2,155,270. 93

**Annexe n° 5. Engagements éventuels.**

Engagements provenant d'effets de change de toutes sortes réescomptés, négociés et non encore échus au 31 décembre 1890 . . . . . Fr. 6,991,514. 92

